

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

107^e Séance (extraordinaire)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 29 mars 2019 à 17 h, au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Madame Roxanne Thibeault, présidente
Monsieur Pier-Olivier Cloutier Boily, commissaire
Madame Nathalie Savard, commissaire

Est présente en conférence téléphonique : Madame Patricia Brassard, commissaire-parent

Sont absentes : Madame Andrée Verreault, commissaire, Madame Nancy Verreault, vice-présidente.

Aussi présentes : Madame Christine Fortin, directrice générale, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

1 PRÉLIMINAIRES

1.1 Conformité de la réunion

Constatation est faite à l'effet que la procédure de convocation a été respectée et que la réunion a été régulièrement convoquée.

1.2 Ordre du jour / acceptation

CE190326-01 Sur la proposition de monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.

1.3 Procès-verbal / Dispense de lecture et acceptation

CE190326-02 Sur la proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2019 (105^e réunion) puisque chaque commissaire membre du comité exécutif en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter le procès-verbal.

2. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS

Aucun

3. OBJETS DE DÉCISIONS

3.1 Travaux de réfection de la fondation, d'une galerie et d'un trottoir de béton à l'école Saint-Pierre : choix de l'entrepreneur

Considérant que dans le cadre des Mesures 50624 et 50625 « Réfection et transformation des bâtiments et Maintien de bâtiments 2017-2018 et 2018-2019 », le ministre accordait un budget pour la réparation de fissures, l'imperméabilisation de la fondation, la réfection du crépi, une nouvelle galerie et un nouveau trottoir de béton de l'école Saint-Pierre;

Considérant l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions le 21 mars 2019 à 10 heures;

Cinq (5) entreprises ont déposé des offres :

- Les Constructions CR inc.;
- Construction Guy Bonneau inc.;
- Entreprise PJS inc. de Saint-Bruno;
- Construction Bon-Air inc.;
- Les entreprises de Construction Gigari inc.;

Considérant que l'entreprise Les Constructions CR inc. a déposé la soumission la plus basse, laquelle est conforme;

CE190326-03

Sur la proposition de monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- de retenir la soumission de l'entreprise « Les Constructions CR inc. » pour la réparation de fissures, l'imperméabilisation de la fondation, la réfection du crépi, une nouvelle galerie et un nouveau trottoir de béton de l'école Saint-Pierre au prix de 137 444.23 \$ \$ (taxes exclues);
- d'autoriser madame Lise Simard, directrice du Service des ressources matérielles, à signer le contrat ainsi que tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

3.2 Frais de déplacement

Considérant les mesures de contrôle en place au sein de la structure financière de la Commission scolaire (décision CC061219-10);

Considérant qu'en application de ces mesures, les demandes de remboursement des membres du conseil des commissaires et de la direction générale pour les frais de déplacement encourus dans le cadre de leurs fonctions doivent être approuvées par le comité exécutif;

Considérant les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la direction générale entre le 19 février 2019 et le 25 mars 2019 soumises au comité exécutif pour approbation;

Considérant que ces demandes de remboursement ont fait l'objet d'une vérification de conformité par rapport à la politique en vigueur à la Commission scolaire;

Considérant que ces demandes sont raisonnables;

CE190326-04 **Sur la proposition de madame Patricia Brassard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'approuver** les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la direction générale entre le 19 février 2019 et le 25 mars 2019.

4. INFORMATION

Aucune

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CE190326-05 **Sur la proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17 h 15.**

Roxanne Thibeault
Présidente

Christine Flaherty
Directrice générale adjointe et secrétaire générale